

L'Assemblée générale de la Banque Triodos approuve la proposition d'un programme restreint de rachat de certificats

Le 29 mars s'est tenue une Assemblée générale extraordinaire de la Banque Triodos, suivie par une Assemblée de la Stichting Administratiekantoor Aandelen Triodos Bank.

Résumé des décisions

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires (AGEA), la Stichting Administratiekantoor Aandelen Triodos Bank (SAAT), en tant que seul actionnaire de la Banque Triodos, a approuvé le programme de rachat restreint de certificats d'actions, autorisant le Comité exécutif à faire l'acquisition de certificats d'actions (CA) de la Banque Triodos en lien avec ce programme.

Le **programme de rachat restreint** a pour objectif de fournir une certaine liquidité aux détenteurs-rices souhaitant vendre leurs certificats d'actions avant que la cotation des certificats sur une plateforme Multilateral Trading Facility (MTF) ne soit réalisée, alors que les échanges des certificats sont encore suspendus. Un montant de EUR 14,4 millions est disponible pour mettre en œuvre le programme de rachat restreint de certificats d'actions. Ce montant correspond à la marge restante que la banque s'est vu attribuer par le régulateur pour racheter des certificats (« Market Making Buffer »).

Dans le cadre du programme de rachat, le prix des certificats d'actions a été fixé à EUR 59, c'est-à-dire le même que celui fixé pour des raisons administratives et fiscales à la fin de l'année dernière. Ce prix, qui correspond au dernier cours de négociation moins 30% d'ajustement pour illiquidité, sera appliqué au programme de rachat restreint et n'est pas indicatif du prix futur des certificats d'actions une fois qu'ils seront cotés sur une plateforme MTF.

Sur les EUR 14,4 millions disponibles pour le programme de rachat restreint, un montant de EUR 3 millions sera affecté aux détenteurs-rices de certificats ayant un besoin particulièrement urgent de liquidités pour faire face à leurs dépenses de subsistance. Des critères spécifiques s'appliqueront aux détenteurs-rices de certificats susceptibles de bénéficier du **dispositif de solidarité**.

Étapes suivantes – mise à jour

Avec l'autorisation de l'AGEA, la Banque Triodos se prépare à mettre en œuvre le programme de rachat restreint.

En ce qui concerne le dispositif de solidarité, le Comité exécutif de la banque déterminera si le mandat confié par l'AGEA peut s'appliquer au dispositif de solidarité.

Il est possible que la banque décide de déjà mettre en œuvre le programme de rachat tout en différant l'exécution du dispositif de solidarité. Et dans l'éventualité où la Banque Triodos déciderait de ne pas exécuter le dispositif de solidarité, elle poursuivra le programme de rachat restreint, sans le dispositif de solidarité.

Conformément à la législation belge, un prospectus contenant les informations relatives au programme de rachat sera établi. Après approbation de la FSMA, ce prospectus sera également disponible sur **triodos.be**.

Nous devons revoir les dates par rapport à l'exécution du programme de rachat et du dispositif de solidarité que, précédemment, nous avons communiquées sous réserve. Dès que la clarté sera établie sur ce point, nous vous en informerons.